

## COMMUNE DE LEGNY

### Conseil municipal du 2 février 2010

Le deux février deux mil dix à vingt heures, le Conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame S. JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame S.JOVILLARD, Messieurs M.VIEUX, J.PLASSE, O.MORIN, J.C.DELESTRA, S.GROS.Mesdames V.CATALA, C.SIMPSON, L.DUPORT,

Absente excusée : Mme M. AIRAULT (pouvoir)

Secrétaire de séance : Véronique CATALA

En préalable au rapport des différentes commissions, Mme le Maire tient à remercier Michel Vieux pour la qualité de l'entretien de la voirie municipale lors des derniers épisodes neigeux, soulignant que nous sommes une des rares communes à avoir su gérer son stock de sel et ayant pu ainsi assurer des passages réguliers sur notre voirie (qualité d'entretien soulignée notamment par la gendarmerie).

#### COMMISSION BUDGET (O. MORIN)

1<sup>ÈRE</sup> Réunion de la commission budget qui a recensé les différents devis demandés par les différentes commissions communales. La préparation budgétaire a été faite à partir des devis transmis par les commissions. Olivier Morin redemande si certaines commissions ont d'autres devis à transmettre. S.Gros réprecise sa demande sur le cablage électrique et internet à l'école. Personne d'autre n'a fait de nouvelles propositions. La prochaine réunion de la commission permettra avec les bases fiscales de recettes communiquées par la trésorerie d'affiner le budget, avant de le soumettre au Conseil municipal de mars.

#### CCPBO (S. JOVILLARD)

Lors du dernier bureau des maires, il a été décidé que la CCPBO ne fournirait plus les bacs poubelles, en raison du problème de gestion que cela pose au personnel de la CCPBO. Chaque particulier pourra s'équiper très facilement auprès de toutes les grandes enseignes de bricolage, le matériel étant désormais standardisé.

Par ailleurs, a été évoquée la mise en place du RAMI au 1<sup>er</sup> avril 2010. La commune de Légnny s'étant proposée pour assurer le portage de ce dossier

#### CELLULE EMPLOI (V. CATALA)

Assemblée générale : composée de 21 membres, représente 2700 heures de bénévolat par an. 3 à 4 bénévoles par permanence ; celles-ci sont maintenues également en juillet et en août. Il est noté que la tranche des 36-55 ans est la plus représentée en tant que demandeurs d'emploi. Ses missions principales sont l'accompagnement, l'orientation, la relation d'aide et assiste le demandeur dans ses recherches. La commune de LEGNY a été remerciée pour le versement de sa subvention. La cellule emploi annonce dans leurs objectifs 2010 la sortie d'un guide du chercheur d'emploi, une formation à l'accueil et la création d'une délocalisation en appui avec CAP GENERATIONS au Bois d'Oingt.

#### URBANISME : (Cécile SIMPSON)

Les dossiers reçus pour l'agrandissement de l'école ont été ouverts avec l'architecte. 73 entreprises ont répondu à cet appel d'offres. L'architecte prépare désormais les cahiers des charges techniques par lot. 5 entreprises ont été écartées : 3 au motif d'une réception du pli hors date limite, 1 pour absence de référence et 1 pour compétences non conformes avec la totalité du lot.

Ecole numérique : C. SIMPSON est allée avec N. FERRI, directrice de l'école, B. FOESSEL, instituteur, et Mme le Maire à l'école de TERNAND pour voir leur installation ENR et constater sur place le fonctionnement du matériel.

## AGENDA 21 (S. GROS)

Compte rendu du dernier Comité de Pilotage qui a réuni 9 habitants en plus des élus. Deux sujets abordés : Comment faire connaître le travail du comité de pilotage ? Les comptes rendus des réunions seront inscrits sur les panneaux d'affichage en face de la Mairie et dans la rubrique dédiée du site internet communal. Un rappel sera également fait sur le bulletin municipal.

Quels sont les dossiers municipaux : le comité de pilotage s'est prononcé pour intervenir sur plusieurs dossiers. A ce stade, plusieurs élus interrogent sur la façon de procéder et le rôle attendu du Comité de pilotage, soulignant qu'aucun compte rendu n'a été fait le mois dernier suite au Comité de Pilotage de décembre et donc le fonctionnement n'a pu être défini de manière explicite. Sylvain Gros et Mme le Maire proposent alors que le principe du Comité de pilotage soit débattu ce jour afin que soit clairement posé son principe.

Mme le Maire rappelle en préalable le principe suivant : le Conseil Municipal est seul souverain pour décider des dossiers communaux, de leur engagement et priorité. Seules les personnes élues démocratiquement ont la légitimité pour représenter la commune dans le cadre des dossiers communaux, ou de leurs pairs dans le cadre du Conseil d'école avec les parents d'élèves.

Il est ainsi décidé que le Conseil Municipal choisit les sujets sur lesquels le Comité de Pilotage peut intervenir pour apporter sa réflexion, ses expériences, ses propositions. Le comité de pilotage ne formule que des **propositions**. Il est une **instance consultative de réflexion**. Ces **propositions étant ensuite soumises au Conseil Municipal qui en retient ou non l'intérêt, et les propose ensuite aux commissions municipales en charge de les faire chiffrer et d'en assurer la réalisation si le Conseil Municipal les retient définitivement selon les coûts engendrés**. Il est préférable que le Comité de Pilotage soit saisi en amont des dossiers plutôt qu'une fois qu'ils sont actés et engagés. Et que ce sera sur des dossiers dont la Commune a l'entière maîtrise. Il est rappelé d'ailleurs que les habitants n'hésitent pas à se rendre à la Mairie pour se plaindre notamment des poubelles ou autre préoccupation quotidienne, de la même manière ils peuvent faire cette démarche s'ils veulent être informés sur un dossier avec précision.

Aussi, le Conseil Municipal sollicite le Comité de pilotage sur les sujets suivants :

- Accessibilité de la voirie et bâtiments publics (extension de la réflexion à l'aménagement du Bourg n'est pas retenue pour l'instant par le Conseil Municipal qui souhaite d'abord se donner le temps de la réflexion afin de fixer ensuite le cadre de ses attentes ). Sylvain Gros souligne que ce sous-groupe de travail sera animé par Marlène Airault qui représente la commune à la commission accessibilité de la CCPBO et qui suit depuis l'origine ce dossier et que les élus de la commission voirie présents dans le Comité de pilotage se sont associés à ce groupe de travail
- Le projet « pédibus ».

Pour l'axe N°1, le Conseil Municipal autorise le Comité de Pilotage à s'entourer de l'expertise d'associations de personnes handicapées. Par ailleurs, Sylvain Gros soumet la demande du Comité de Pilotage d'être intégré à toutes les commissions municipales, demande refusée par les élus au nom des remarques précédentes sur le positionnement des différentes instances ; les élus seuls jugeront ou non, de la pertinence de faire appel à des compétences extérieures au conseil.

## ASSAINISSEMENT (J.C. DELESTRA)

Annonce l'ouverture du chantier de raccordement du hameau de BILLY. Est encore en attente (selon les réponses des conventions) le chiffrage de la réfection intérieure du réseau assainissement du hameau. Informe le conseil de la demande de Mr Roudet de se raccorder à ses frais, demande transmise eu SAVA.

## VOIRIE

J. PLASSE demande l'organisation d'une réunion pour la commission voirie afin de prolonger, réflexions et propositions sur différents projets déjà en cours (depuis la dernière date du mois de janvier 2010 annulée, aucune date n'a été proposée). Olivier Morin rappelle que la commission n'est pas décisionnaire et n'intervient que sur du fonctionnement. Elle doit soumettre au Maire ses propositions.

M. VIEUX informe le nettoyage de la fosse sceptique à la Halle des Ponts-Tarrets ainsi que des petits travaux à la salle des fêtes. Il a par ailleurs contacté l'entreprise TRIBOULET pour un devis concernant la réfection du mur vers l'école. Signale que la porte du local poubelles à la Halle des Ponts-Tarrets a été une nouvelle fois arrachée. J.Plasse précise que le travail de réfection du cimetière confié à Laurent Berliet n'est pas achevé.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Mme le Maire rappelle la parution du prochain bulletin municipal fin février. Les articles sont à adresser au secrétariat de mairie.
- Informe le Conseil municipal que LEGNY va être une commune test pour la pose d'un défibrillateur équipé de GPS et d'une assistance à distance. Elle demande au Conseil quel serait l'endroit le plus approprié pour l'installation de cet appareil. Le choix du Conseil est de l'installer à la Halle des Ponts-Tarrets dans le Hall d'entrée.
- L'appartement de Mr POUDROUX sur la place du Bourg sera disponible au plus tard au 16 avril 2010. Une annonce sera affichée sur les panneaux de la commune et sur le site internet.

#### DELIBERATIONS

Mme S. JOVILLARD, Maire, propose au conseil les délibérations suivantes :

- l'augmentation du temps de travail de Mme Priska PLASSE de 30H75 à 31H75 : adoptée à la majorité (1 abstention : Jérôme Plasse)
- l'adhésion de la commune au régime d'assurance chômage pour les non-titulaires : adoptée à l'unanimité.

Prochain conseil le 2 mars 2010 à 20H.

La séance est levée à 22h30.